



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2022

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etai(ent) présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, Mme FRANCOIS Vanessa, M. DECLERCQ Ludovic.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 15
Absents : 0
Excusés : 1
Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
25/03/2022

Date d'affichage
1^{er}/04/2022

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

1^{er}/04/2022

Etai(ent) excusé(s) : Mme LURION Eve-Hélène

Etai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. LAMOISE Régis

Vote du budget primitif 2022 de la commune Délibération n°2022 - 16

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Nicole CHARROIS

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 1 340 314,21

Recettes : 1 577 300,00

Fonctionnement

Dépenses : 1 840 316,12

Recettes : 2 361 786,93

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 577 300,00 (dont 236 985,79 de RAR)

Recettes : 1 577 300,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 840 316,12 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 2 361 786,93 (dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de voter le budget primitif 2022 de la Commune.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à Bayon,
Le Maire

